



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax : 1-855-983-1808

Bid Email : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

Titre : Évaluation et conception de logements pour le personnel – Unité de gestion du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest	
N° de l'invitation : 5P468-22-0220/A	Date : 18 janvier 2023
N° de modification : 002	
N° de référence du client : 2335	
N° de référence de SEAG : PW-22-01018000	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 31 janvier 2023	Fuseau horaire : HNR
---------------------------------------------------------------------	--------------------------------

F.A.B. : Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu	
N° de téléphone : 587-432-8458	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à reporter la date de clôture de l'appel d'offres, à communiquer la liste des participants, le procès-verbal et les questions et réponses de la conférence des soumissionnaires du 9 janvier 2023, ainsi qu'à remplacer l'annexe D – Énoncé des travaux et à remplacer l'annexe C – Formulaire de proposition de prix.

A. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres 5P468-22-0220A, qui avait été fixée au 24 janvier 2023, est reportée au **31 janvier 2023 à 14 h, HNR.**

B. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Vendor	Representative's Name(s)
Williams Engineering	Neil Paddock
EXP	Sohini Sarvaiya Amir Hassan
Stantec Consulting Ltd.	Tanya Doran Brandon Morris
Entuitive	Stephen Cohos Andrew Van Bakel
Read Jones Christoffersen Ltd. (RJC)	Jamie Murphy
Sustainable Projects Group	Adam Trovato

C. PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Les documents de proposition peuvent être envoyés uniquement à l'adresse courriel ou au numéro de télécopieur de réception des offres qui sont indiqués sur la page couverture de la demande de propositions.

Soumission 1 – Évaluation technique

- Identification des membres de l'équipe – Annexe A
- Formulaire de déclaration et de certification rempli et signé – Formulaire fourni à l'annexe B
- Dispositions relatives à l'intégrité – le lien vers la documentation à soumettre se trouve à l'annexe E – EES 3 – EXIGENCES ET ÉVALUATION DE LA SOUMISSION – 3.1.4 Dispositions relatives à l'intégrité – Document requis
- Proposition - soumettre une (1) copie électronique
- Front page of RFP
- Page couverture de toute(s) modification(s) de l'invitation

Les promoteurs doivent prendre note de ce qui suit :

- Le nombre de pages est limité à 20 pour les exigences cotées
- La section Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) de l'annexe E présente les exigences obligatoires et les exigences cotées.
- Les exigences cotées comprennent ce qui suit : Achievements of Proponent on Projects, Design Philosophy / Approach / Methodology
- Veuillez consulter la section des EPEP pour obtenir des précisions.
- Les soumissionnaires **doivent** obtenir une note technique d'au moins cinquante (50) points sur cent (100) points pour que leur proposition de prix soit évaluée.

Soumission 2 – Prix

LE FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX CI-JOINT DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR QU'UNE OFFRE SOIT JUGÉE RECEVABLE. TOUTE PROPOSITION SOUMISE AU MOYEN DE L'ANCIEN FORMULAIRE DE L'ANNEXE C – PROPOSITION DE PRIX SERA REJETÉE.

D. QUESTIONS ET REPONSES

Q1. Existe-t-il des exigences pour la modélisation du coût du cycle de vie ou les calculs de démonstration? Par exemple, faut-il utiliser un outil de calcul en particulier? L'énoncé des travaux mentionne une annexe B.

R1. L'annexe B était jointe à la modification 1.

Q2. Les documents manquants étaient-ils disponibles ailleurs sur le site Web de demande de propositions? Par exemple, les photos de bâtiments, les cartes, les plans et le rapport d'inspection qui sont mentionnés dans l'énoncé des travaux.

R2. Des photos des bâtiments et des informations de base ont été incluses dans la modification 1. Au lieu de cartes, nous avons fourni des adresses. Les « plans » n'étaient pas mentionnés dans la liste des renseignements supplémentaires qui allaient être fournis, et nous n'avons pas de plans d'étage. Des rapports d'inspection seront remis à l'expert-conseil retenu. Une liste de ces rapports est offerte ici à titre de référence :

- **Évaluations** (maisons de Fort Chipewyan) : 113A, avenue McDermott; 113B, avenue McDermott; et 105, croissant Evans
- **Inspections** (maisons de Fort Chipewyan) : 113A et 113B, avenue McDermott; 105, croissant Evans; et 124, chemin MacKenzie
- **Évaluations** (maisons de Fort Simpson) : 9602, 102 Street; 9701A, 101 Street; 10102, 95 Street
- **Inspections** (maisons de Fort Simpson) : 9710A et 9710B, 101 Street; 10102, 95 Street
- **Évaluations** (maisons de Fort Smith) : 13 et 18, chemin McDougall
- **Inspections** (maisons de Fort Smith) : 13, 14, 15, 18, et 30, chemin McDougall

Q3. Quelle sera la fréquence des rencontres durant la phase de conception? Chaque mois? Tous les deux mois?

R3. En général, les réunions seront virtuelles et bihebdomadaires, mais cette fréquence sera adaptée au besoin.

Q4. Les communautés mentionnées ont-elles des exigences de durabilité concernant l'évitement des sites d'enfouissement pour la décharge des matières résiduelles? Ces exigences peuvent-elles être supprimées de l'énoncé des travaux pour faire place à des mesures de durabilité plus pratiques et efficaces qui sont adaptées aux communautés?

R4. L'exigence spécifique de détourner 75 % des matières résiduelles peut être supprimée, mais l'exigence d'éviter les sites d'enfouissement pour la décharge des matières résiduelles doit être maintenue, car il existe certaines possibilités (p. ex. la réutilisation de fenêtres par d'autres, ou la récupération de matériaux pouvant être réutilisés dans le cadre de ce projet, etc.). De plus, étant donné que les travaux de construction et de réparation s'étaleront probablement sur plusieurs années, d'autres possibilités de détournement des matières résiduelles pourraient se présenter. Il serait utile, au cours des phases d'étude et de conception, de prendre en considération les options possibles pour chaque communauté et d'en discuter.

Q5. Nous avons besoin de dessins, de photos et des superficies (superficies des étages et nombre d'étages) de chaque maison pour établir un prix.

R5. Des photos, des superficies et de l'information sur le nombre d'étages ont été fournies dans la modification 1. Nous n'avons pas de dessins de ces maisons, alors l'expert-conseil retenu devra effectuer une visite sur place de chaque bâtiment.

Q6. Dans le cadre de l'évaluation de l'état des bâtiments et de la vérification de l'assemblage, l'équipe de conception est-elle tenue de faire appel à un entrepreneur local pour les ouvertures exploratoires et les réparations, ou un entrepreneur sera-t-il fourni par Parcs Canada? Nous pensons que des ouvertures exploratoires seront nécessaires, à moins que des dessins des maisons existantes ne soient disponibles. Des ouvertures seront nécessaires pour vérifier la structure, le type et l'épaisseur de l'isolation ainsi que les matériaux du pare-vapeur d'air et son état. Y aura-t-il quelqu'un de disponible pour aider à faire les ouvertures nécessaires?

A6. Parcs Canada prendra des mesures pour qu'un entrepreneur ou un de ses employés soit disponible pour effectuer ce travail.

Q7. Veulent-ils que nous incluions des essais de confirmation pendant la construction, ou nous demandent-ils de prendre en compte cette exigence dans la conception?

R7. À l'heure actuelle, l'administration des travaux de construction ne fait pas partie du contrat de l'expert-conseil. Nous voulons donc discuter des meilleures options d'exigences pour les essais devant être effectués par l'entrepreneur pendant la construction. L'entrepreneur doit effectuer ce qui est pratique pour démontrer à ces communautés que le travail a été effectué correctement.

Q8. L'évaluation par un ingénieur civil doit être effectuée lorsqu'il n'y a pas de neige au sol. Le nivellement extérieur sera difficile à examiner en février ou en mars, s'il est recouvert de neige.

Avons-nous des photos récentes et de bonne qualité du nivellement?

R8. Nous examinerons nos dossiers pour voir les renseignements ou photographies nous possédons déjà. Certains renseignements pourraient être compris dans les rapports d'inspection que nous avons pour certaines des maisons. Nous reconnaissons qu'il peut être difficile d'obtenir certains renseignements et de réaliser certaines évaluations avant la fin mars, et nous pouvons discuter des options envisageables pendant les phases d'étude et de conception.

Q9. Annexe D – Énoncé des travaux, section 9 – Calendrier : Le 31 mars 2023 est une échéance très serrée. Est-il possible de prolonger ce délai et d'assouplir les exigences de l'énoncé? Dans la négative, les travaux énoncés doivent-ils être terminés avant le 31 mars 2023 pour une raison particulière?

R9. Le 31 mars est la fin de l'exercice du gouvernement fédéral, et le financement qui nous a été accordé pour les travaux de conception de ce projet doit être dépensé d'ici là. Nous reconnaissons que tous les services obligatoires et facultatifs ne pourront pas être achevés d'ici le 31 mars, mais nous travaillerons avec le promoteur retenu pour faire le maximum. Les services obligatoires et facultatifs ont été revus pour mieux refléter la quantité de travail qui peut être effectuée avant le 31 mars.

Q10. L'énoncé indique les dimensions des maisons, des fenêtres, des portes, etc. Ces dimensions doivent-elles être représentées par des dessins dans les rapports d'état?

R10. Nous aimerions avoir le plus de détails possible pour faciliter la commande d'éléments comme des fenêtres et des portes. Cette information peut être présentée de la manière la plus sensée, par exemple sous la forme d'un tableau des fenêtres et des portes.

Q11. Quel est le budget de construction actuel pour l'ensemble des travaux de rénovation des 14 maisons?

A11. Le budget de construction n'a pas encore été établi. Nous ne sommes pas certains de l'ampleur des travaux qui pourraient être nécessaires pour chaque maison, et la présente démarche vise à faciliter l'établissement du budget en fonction de ce qui est nécessaire plutôt que d'essayer d'adapter les travaux à un budget particulier. Nous nous attendons en outre à ce que le travail soit effectué pendant plusieurs années.

Q12. L'annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe ne comprend que l'expert-conseil principal et l'ingénieur en mécanique. Nous nous attendons à ce qu'il y ait un groupe d'experts-conseils auxiliaires pour diverses disciplines comme l'évaluation des risques, les travaux électriques, l'établissement des coûts, les travaux d'architecture. Quelle est la manière appropriée de les inclure dans le formulaire d'offre ou la proposition?

A12. Tout expert-conseil auxiliaire supplémentaire peut être inclus dans votre proposition et n'a pas besoin d'être mentionné dans l'annexe A – Formulaire d'identification de l'équipe.

Q13. L'Agence Parcs Canada (APC) va-t-elle fournir un rapport d'évaluation des risques ou l'expert-conseil principal doit-il rechercher un expert-conseil du domaine des matières dangereuses et indiquer son tarif?

A13. Cet aspect des travaux relève de l'expert-conseil. Nous avons un rapport d'évaluation environnementale de site pour les six maisons ci-dessous à Fort Smith. À part le revêtement de sol contenant de l'amiante mentionné ci-dessous, aucune présence d'autre matériau dangereux n'a été signalée. Veuillez noter que l'énoncé des travaux initial indiquait que nous avions des rapports pour sept maisons, mais c'est inexact.

- i. 13, chemin McDougal – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans deux pièces
- ii. 14, chemin McDougal – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans deux pièces
- iii. 15, chemin McDougal – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans quatre pièces
- iv. 18, chemin McDougal – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans deux pièces
- v. 30, chemin McDougal – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans trois pièces
- vi. 34, croissant Polar – Amiante dans le revêtement de sol et dans la colle dans trois pièces

Q14. Les évaluations initiales étaient-elles non destructives? Le cas échéant, l'isolation n'a probablement pas été vérifiée. Savez-vous si de la vermiculite a été utilisée dans ces maisons?

R14. C'est exact, l'isolation n'a pas été vérifiée. On ignore si de la vermiculite a été trouvée dans ces maisons.

Q15. Est-il possible que d'autres exigences de la Directive sur les immeubles écologiques de Parcs Canada, partie 6 doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des options de rénovation?

R15. Non, bien que la Directive sur les immeubles écologiques de Parcs Canada n'ait pas encore été abrogée, veuillez vous référer à la Stratégie pour un gouvernement vert qui est disponible en ligne au [Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada - Canada.ca](http://www.canada.ca/fr/strategie-pour-un-gouvernement-vert)

Q16. Sous quelle forme les documents de construction doivent-ils être fournis? Voulez-vous obtenir un ensemble complet de dessins et de spécifications?

R16. Parcs Canada est ouvert aux suggestions sur la meilleure façon de présenter ces renseignements. Il peut être nécessaire d'utiliser des plans d'étage, des élévations des étages ou des sections de bâtiment pour présenter les renseignements requis, mais ceux-ci peuvent également être fournis de manière moins officielle, pourvu que les renseignements sur les matériaux et les équipements nécessaires ainsi que la manière dont ils doivent être installés pour atteindre les objectifs du projet soient clairs.

Q17. Si un ensemble complet de dessins n'est pas requis, la demande de permis peut s'avérer difficile, car les autorités compétentes exigent généralement qu'un plan d'étage soit inclus dans la demande.

R17. Si l'on examine les règlements de chacune des communautés, des permis d'aménagement pour les rénovations ne sont requis que pour les modifications structurelles, les extensions de bâtiment ou les changements d'utilisation. Parcs Canada n'a pas l'intention de prolonger les bâtiments ou d'en changer l'utilisation. L'expert-conseil doit déterminer si l'une des maisons nécessite des modifications structurelles, puis produire la documentation appropriée requise pour obtenir les permis d'aménagement.

Q18. Pouvez-vous confirmer si les phases d'appel d'offres ou de construction sont incluses dans le cadre de ce projet?

R18. Elles ne sont pas incluses.

Q19. Si un expert-conseil est absent durant la phase de construction, il est possible que d'autres matériaux et produits, qui ne répondent pas aux exigences énergétiques énoncées, soient choisis. Quelles mesures seront prises?

R19. Lorsque les exigences relatives aux matériaux et aux produits sont énumérées, elles doivent inclure les détails nécessaires à la comparaison, comme les valeurs « U » et « R », la taille, etc., ainsi qu'un ou plusieurs exemples de produits qui répondent à ces exigences.

Q20. Si un expert-conseil est absent durant la phase de construction, comment les détails d'installation et d'autres aspects similaires vont-ils être confirmés?

R20. À ce stade, nous n'avons pas envisagé à quoi ressemblera la phase de construction, mais il est probable que plusieurs étapes soient nécessaires. Une fois que les documents de construction auront été regroupés et que l'estimation aura été réalisée, Parcs Canada pourra déterminer la meilleure façon de procéder.

Q21. Quel est le budget de construction?

R21. Le budget de construction n'a pas encore été établi. Le présent projet de conception facilitera l'élaboration de notre budget.

Q22. Ces bâtiments relèvent-ils de la partie 9 du Code national du bâtiment?

R22. Oui, car ce sont des maisons unifamiliales.

Q23. Dans quelle mesure envisagez-vous d'effectuer des améliorations mécaniques et électriques? Les choses resteront-elles fondamentalement les mêmes tout en étant améliorées, ou envisagez-vous des aspects comme la compatibilité avec des systèmes d'énergie solaire ou le recours au chauffage géothermique?

R23. Pour l'instant, il n'est pas question d'envisager l'installation de systèmes solaires ou géothermiques ni de remplacer les fournaies et les chaudières existantes par de l'équipement plus efficace. L'énoncé des travaux comprend toutefois l'ajout de ventilateurs récupérateurs de chaleur ou d'énergie (VRC/VRE), car l'étanchéité à l'air des maisons devrait être considérablement améliorée. Tout ce qui est envisagé doit nécessiter peu d'entretien et pouvoir être réparé et entretenu par des entrepreneurs locaux. Fort Smith est une communauté hydroélectrique, et si les besoins en chauffage peuvent être suffisamment réduits afin que le chauffage électrique soit pratique, ce changement peut être envisagé.

Q24. Il peut s'avérer difficile d'atteindre les objectifs de carboneutralité immédiatement ou dans le futur dans ces communautés.

R24. Il est entendu qu'il sera difficile d'atteindre des objectifs de carboneutralité immédiatement ou dans le futur. Notre objectif est d'optimiser les gains d'efficacité énergétique en fonction du coût du cycle de vie.

Q25. Que va-t-il se passer le 31 mars, si les travaux ne sont pas terminés?

N° de l'invitation :
5P468-22-0220/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
2335

Titre :
Évaluation et conception de logements pour le personnel – Unité de gestion du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest

R25. Au cours de l'appel, il a été mentionné que les travaux seraient mis en attente si nous atteignons le 31 mars sans financement supplémentaire. Ce n'est plus le cas. Nous avons modifié les énoncés de services obligatoires et facultatifs pour mieux refléter la quantité de travail qui peut être effectuée avant le 31 mars. Nous prévoyons de savoir avant le 31 mars si des fonds supplémentaires seront disponibles et, nous serons alors en mesure de confirmer si des services facultatifs seront mis en œuvre.

Q26. Doit-on suivre la norme ASTM E779 pour déterminer le niveau d'étanchéité à l'air?

R26. Parcs Canada n'a pas actuellement d'exigence liée à la norme mise en œuvre, bien que la norme ASTM E779 soit une option appropriée. La norme CAN/ONGC-149.10-2019 est également une bonne option. L'objectif est de connaître la valeur du changement d'air à l'heure (CAH) à 50 Pa et d'évaluer l'infiltration naturelle de l'enveloppe.

Q27. En ce qui a trait à l'analyse pour les options, le client exige-t-il une vérification énergétique ou une analyse des services publics pour chacune des maisons aux fins de cet énoncé des travaux?

R27. Les vérifications énergétiques ou l'analyse des services publics ne sont pas nécessaires en soi, à l'exception de ce qui peut être requis pour compléter l'analyse du coût du cycle de vie.

E. ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Supprimer : *Appendix D - Statement of Work FR.pdf* en entier

Remplacer par : *Appendix D - Statement of Work FR R1.pdf* (dans le dossier *Appendices3_22-0220.zip*)

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

F. DEMANDE DE PROPOSITIONS, ANNEXE C – FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (VOIR LA PAGE SUIVANTE)

LE FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX CI-JOINT DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR QU'UNE OFFRE SOIT JUGÉE RECEVABLE. TOUTE PROPOSITION SOUMISE AU MOYEN DE L'ANCIEN FORMULAIRE DE L'ANNEXE C – PROPOSITION DE PRIX SERA REJETÉE.

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

Supprimer : *Annexe C – Formulaire de proposition de prix* en entier

Remplacer par :

(Voir page suivante)

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

N° de l'invitation :
5P468-22-0220/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
2335

Titre :
Évaluation et conception de logements pour le personnel – Unité de gestion du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest

ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

DIRECTIVES : Veuillez remplir ce formulaire de proposition de prix et le soumettre au numéro de télécopieur ou à l'adresse électronique désignée sur la première page de la "demande de proposition" pour la réception des propositions avec le nom du soumissionnaire, le nom du projet, le numéro de sollicitation de l'APC et les mots "FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX" écrits sur la page de couverture de la télécopie ou sur la ligne d'objet du courriel électronique. Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.

LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE

Nom de projet : Évaluation et conception de logements pour le personnel – Unité de gestion du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest

Nom du proposant :

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation :

1. SERVICES REQUIS

A) Honoraires fixes ([R1230D](#) (2018-06-21), CG 5 - Modalités de paiement)

Services requis, y compris la totalité des frais, des services et des produits à livrer pour fournir les services précisés dans l'énoncé du projet et dans les documents de la demande de soumission :

SERVICES	Honoraires fixes
SR 1 Évaluation de l'état des bâtiments, analyses des options et rapport – maisons de Fort Chipewyan \$
SR 2 Analyse du coût du cycle de vie – maisons de Fort Chipewyan \$
SR 3 Élaboration des documents de réaménagement et version définitive du Dossier de construction – maisons de Fort Chipewyan \$
TOTAL DES FRAIS POUR LES SERVICES REQUIS \$

N° de l'invitation :
5P468-22-0220/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :
2335

Titre :
Évaluation et conception de logements pour le personnel – Unité de gestion du sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest

2. SERVICES OPTIONNELS

Les services optionnels, y compris tous les coûts, services et produits livrables connexes pour compléter les services spécifiés dans l'énoncé du projet et dans les documents de la Demande de Proposition :

SO 1 Tests d'étanchéité à l'air de référence et balayage thermique pour détecter les fuites d'air dans le cadre de l'évaluation de l'état des bâtiments – maisons de Fort Chipewyan\$
SO 2 Évaluation de l'état des bâtiments, analyses des options et rapport maisons de Fort Smith et de Fort Simpson\$
SO 3 Tests d'étanchéité à l'air de référence et balayage thermique pour détecter les fuites d'air dans le cadre de l'évaluation de l'état des bâtiments – maisons de Fort Smith et de Fort Simpson\$
SO 4 Analyse du coût du cycle de vie – maisons de Fort Smith et de Fort Simpson\$
SO 5 Élaboration des documents de réaménagement et Dossier de construction définitif – maisons de Fort Smith de Fort Simpson\$
TOTAL DES FRAIS POUR LES SERVICES OPTIONNELS\$

COÛT TOTAL DES SERVICES AUX FINS D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Total des frais pour les services requis\$
Total des frais pour les services optionnels\$
Total des frais évalués\$
